



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU-
USSIEU

AR Prefecture

006-210600979-20230527-DELIB2023015-DE
Reçu le 29/05/2023

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal N° 2023015**

**NOUVELLE OFFRE ECLAIRAGE PUBLIC-
SICTIAM**

Considérant qu'il convient désormais au Conseil municipal de se prononcer sur une des trois offres proposées pour définir le champ d'intervention du SICTIAM sur le territoire de la Commune en termes d'éclairage public,

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'offre 1 telle que définie dans les conditions techniques, administratives et financières jointes en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'APPROUVER l'adhésion à la seule compétence délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux neufs ou d'extension et de rénovation sur les réseaux et les installations d'éclairage public et aux options suivantes de l'offre 1 :

- Utilisation du marché de travaux pour la maintenance
- Réponse aux DT/DICT par le SICTIAM
- Réalisation d'un audit patrimonial
- Géo référencement des réseaux

D'APPROUVER l'intégration d'un programme ambitieux de rénovation du parc d'éclairage public des communes adhérentes à l'offre SICTIAM et autorisant le SICTIAM à solliciter auprès des différents financeurs l'attribution des aides nécessaires au financement des investissements correspondants.

APPROUVER les conditions techniques, administratives et financières telles que définies dans l'annexe jointe à la présente délibération

AUTORISER le SICTIAM à solliciter auprès des différents financeurs l'attribution des aides nécessaires au financement des investissements correspondants,

DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2023 et suivants

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, à signer toute demande de subvention, tout document, convention, plan de services et avenant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture.

Le Maire

Marc BELVISI



Le secrétaire de Séance

Christian ZAETTA